



DOSSIER D'INSCRIPTION ÉLÈVE

ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026

DOCUMENTS		CONTRÔLE PAR	
		les parents	le collège
Documents ci-joints à remplir	Dossier de renseignements		
	Fiche d'autorisation de sortie		
	Fiche Charte du droit à l'image		
	Fiche médicale d'urgence non confidentielle		
	Facultatif Inscription 6ème : Fiche de Bilangues 6ème		
	Facultatif : Fiche "FSE" + chèque si adhésion		
Documents à fournir en pièce jointe	2 justificatifs de domicile récents (moins de 3 mois) au nom du responsable de l'élève, tels que : <i>(pas de facture de téléphone portable, ni abonnement Internet)</i> - Facture Electricité ou Gaz - Quittance de loyer - Contrat assurance d'habitation principale		
	Photocopie du livret de famille (toutes les pages : parents et tous les enfants)		
	Pour les parents divorcés ou séparés : Copie du jugement précisant les dispositions quant à : - l'exercice de l'autorité parentale - la résidence de l'enfant pour les parents divorcés ou séparés		
	Pièce d'identité de l'élève		
	Attestation de paiement de la CAF		
	Bulletins scolaires 2024-2025 (sauf Inscription 6ème)		
	Photocopie du carnet de vaccinations		
	2 photos d'identité		
	Attestation d'assurance scolaire 2025-2026 (Responsabilité civile + Accident individuel) <i>L'assurance est obligatoire pour les sorties pédagogiques et les voyages scolaires et l'internat</i>		
Documents à conserver	Flyer Restauration scolaire		
	Flyer Pass+		
	Liste des fournitures scolaires		
	Fiche "Semaine A - Semaine B"		
	Règlement intérieur		

Catégorie socio-professionnelle des parents :

→ cocher la case correspondante

Profession (cocher la case correspondante)		Professions et catégories socio-professionnelles	
Parent 1	Parent 2	Code	Libellé
		AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
		10	Agriculteurs exploitants
		ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
		21	Artisans
		22	Commerçants et assimilés
		23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
		CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
		31	Professions libérales
		33	Cadres de la fonction publique
		34	Professeurs, professions scientifiques
		35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
		37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
		38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
		PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
		42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
		43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
		44	Clergé, religieux
		45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
		46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
		47	Techniciens
		48	Contremaîtres, agents de maîtrise
		EMPLOYES	
		52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
		53	Policiers et militaires
		54	Employés administratifs d'entreprise
		55	Employés de commerce
		56	Personnels des services directs aux particuliers
		OUVRIERS	
		62	Ouvriers qualifiés de type industriel
		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
		64	Chauffeurs
		65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
		67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
		69	Ouvriers agricoles
		RETRAITES	
		71	Retraités agriculteurs exploitants
		72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
		74	Anciens cadres
		75	Anciennes professions intermédiaires
		77	Anciens employés
		78	Anciens ouvriers
		PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
		81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
		83	Militaires du contingent
		84	Elèves, étudiants
		85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
		86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

RESPONSABLES LEGAUX

NOM :	<i>Monsieur / Madame</i>	
PRENOM :		
Lien avec l'élève :	<i>(mère, père, autre...)</i>	
Adresse :		
	<i>Code postal :</i>	<i>Commune :</i>
Courriel :		
Tél. portable :		
Tél. Domicile :		
Tél. Travail :		
<input type="checkbox"/>	<i>J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves</i>	
<input type="checkbox"/>	<i>J'accepte de recevoir des sms du collège</i>	
<input type="checkbox"/>	<i>Je souhaite être contacté(e) en priorité</i>	

NOM :	<i>Monsieur / Madame</i>	
PRENOM :		
Lien avec l'élève :	<i>(mère, père, autre...)</i>	
Adresse :		
	<i>Code postal :</i>	<i>Commune :</i>
Courriel :		
Tél. portable :		
Tél. Domicile :		
Tél. Travail :		
<input type="checkbox"/>	<i>J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves</i>	
<input type="checkbox"/>	<i>J'accepte de recevoir des sms du collège</i>	
<input type="checkbox"/>	<i>Je souhaite être contacté(e) en priorité</i>	

AUTRES PERSONNES A CONTACTER

NOM :	<i>Monsieur / Madame</i>	
PRENOM :		
Lien avec l'élève :	<i>(grand-parent, tante, oncle, sœur, frère...)</i>	
Tél. portable :		

NOM :	<i>Monsieur / Madame</i>	
PRENOM :		
Lien avec l'élève :	<i>(grand-parent, tante, oncle, sœur, frère...)</i>	
Tél. portable :		

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) NOM Prénom
parent de l'élève NOM Prénom
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur sur le site <https://clg-champs-garenne.ac-versailles.fr>

Fait à , le

Signature du ou des représentants légaux

Signature de l'élève

ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse.

Non, je refuse.

Vous-même :

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : ____ / ____ / ____ Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) : _____

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?

Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : _____ Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) : _____

Son prénom 1* (3) : _____ Son prénom 2 : _____ Son prénom 3 : _____

Sa date de naissance* : ____ / ____ / ____ Son pays de naissance* : _____

Son département de naissance* (4) : ____ Sa commune de naissance* (4) : _____

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

AUTORISATION DE SORTIE DU COLLEGE

NOM :

Prénom :

Classe :

Si vous souhaitez que votre enfant soit demi-pensionnaire (cantine) vous devez impérativement procéder à l'inscription sur www.passplus.fr (voir flyer). Sans cette inscription votre enfant sera externe.
Si vous rencontrez des difficultés, merci de contacter l'assistance téléphonique du Département au 09.69.32.60.92.

- Si mon enfant est demi-pensionnaire :

- Je l'autorise à sortir du collège en fonction des cours assurés en fin de journée
- Je l'autorise à sortir aux horaires habituels (emploi du temps annuel) en fin de journée

- Si mon enfant est externe :

- Je l'autorise à sortir du collège en fin de chaque demi-journée en fonction des cours assurés
- Je l'autorise à sortir aux horaires habituels (emploi du temps annuel) en fin de chaque demi-journée

- Si mon enfant est interne :

- Je l'autorise à sortir du collège le vendredi en fonction des cours assurés
- Je l'autorise à sortir aux horaires habituels (emploi du temps annuel) le vendredi

 *Aucun élève n'est autorisé à sortir du collège en cas de permanence*

Date : / /

Signature des parents :

CHARTRE DU DROIT À L'IMAGE

Objet : Fixation et utilisation de photos ou de documents vidéo de votre enfant par le collège.

Dans le cadre de différents projets pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à utiliser des photos des élèves du collège, parmi lesquels, il y a votre enfant.

Celles-ci sont prises dans le cadre de différentes activités pédagogiques menées au collège (travaux disciplinaires, clubs, atelier, AS - UNSS, sorties et séjours pédagogiques etc ...)

Elles ont pour but de :

- Rendre compte de la vie du collège aux élèves non impliqués dans ces activités
- Présenter les différentes actions menées au sein du collège.

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion dans la presse et sur le site internet de l'établissement. L'article 9 du Code Civil stipule :

- "Chacun a droit au respect de sa vie privée."
- "... Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ..."
- "... C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ..."

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'élèves ne peut être publiée sur Internet sans une autorisation des deux parents (ou responsables légaux...)

Année scolaire 2025-2026

Autorisation parentale de diffusion de photographies d'élèves sur internet en respect de l'article 9 du code civil.

Nous soussignés,

Madame (nom, prénom) :

Mère représentante légale

Et

Monsieur (nom, prénom) :

Père représentant légal



Autorisons



n'autorisons pas

La prise de vue à titre gratuit et l'utilisation des photographies réalisées de notre enfant

Nom, Prénom de l'élève :

Élève de la classe de :

Pour illustrer ses séquences pédagogiques dans le cadre suivant :

- Publication par l'Académie de Versailles ou le collège de brochures consacrées à l'éducation,
- Support multimédia, presse régionale, presse nationale
- Site web de l'Académie de Versailles ou du collège.

Nous attestons avoir pris connaissance du fait que nous disposons d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Date : / /

Signature des parents ou du représentant légal



Collège des Champs Philippe
40 Avenue de Verdun 1916
92250 LA GARENNE-COLOMBES

FICHE MÉDICALE D'URGENCE

ANNÉE SCOLAIRE 2025 – 2026

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance : / /

Classe :

Nom et adresse des Parents ou du représentant légal :

N° et adresse du Centre de Sécurité Sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone** :

N° de téléphone du domicile :

Portable :

N° de téléphone du travail du père :

Poste :

N° de téléphone du travail de la mère :

Poste :

Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

NOTER IMPERATIVEMENT LA DATE DU DERNIER RAPPEL DT POLIO : / /

(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières (*) que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

Nom et adresse du médecin traitant :

Tél. :

(*) DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



Parcours 6° BI-LANGUES

OPTION NON OBLIGATOIRE

Rentrée 2025

Madame, Monsieur,

Le collège Les Champs Philippe propose de commencer la 2ème Langue Vivante dès la classe de 6ème : soit l'Allemand soit l'Espagnol. L'enseignement est dispensé à raison de 2 heures d'Allemand ou d'Espagnol par semaine en plus des heures d'Anglais (30 places pour le parcours Espagnol et 30 places pour le parcours Allemand). Les élèves qui n'auront pas fait ce choix en 6ème débiteront la 2ème Langue Vivante en classe de 5ème.

Dans le cadre du cycle 3 l'enseignement en Allemand et en Espagnol est initié dans les écoles primaires du secteur du collège. La découverte linguistique et culturelle inscrite dans le cadre du cycle 3 permet ainsi un enrichissement pour les élèves et un renforcement de la maîtrise de la langue (domaine 1 du socle commun) et dans les différents enseignements.

Du fait d'un nombre d'heures plus important, le choix d'un parcours bi-langues s'adresse à des élèves motivés, capables d'absorber un volume de travail plus important et ayant un intérêt manifeste pour les langues vivantes. **Si votre enfant rencontre actuellement des difficultés, il est préférable d'attendre la classe de 5° pour commencer la 2° langue vivante.**

Les demandes de candidature seront étudiées à partir du dossier scolaire de primaire (cycle 3) lors d'une commission pédagogique interne à l'établissement. Et en lien avec les professeurs de l'école élémentaire.

Les familles des élèves retenus seront informées lors de la rentrée scolaire.

Marie-Noëlle TRACQ
Principale



Candidature pour une inscription en parcours de 6ème bi-langues Anglais / Allemand ou Anglais / Espagnol

Rentrée 2025

Cette inscription n'est pas obligatoire

Je soussigné(e) Mme, M.

solicite l'inscription de mon enfant en parcours 6ème bi-langues au collège Les Champs Philippe de La Garenne-Colombes :

NOM: PRENOM:.....

Date de naissance :.....

Ecole primaire d'origine :.....

.....

Choix de la langue souhaitée :

ALLEMAND

ESPAGNOL

Mon enfant choisira en classe de 5°

Nom de l'enseignant de CM2 : Mme, M. :.....

Ma demande sera étudiée lors d'une commission interne à l'établissement

.

**Ce coupon est à retourner au collège
lors du dépôt des dossiers d'inscription**

Cher(e) élève,

Comme chaque année, tu peux t'inscrire au **FSE**, le Foyer Socio-Éducatif du collège Les Champs Philippe. Le **FSE** c'est, tous les jours de 12h45 à 13h25 (sauf le mercredi) :

- **une salle de jeu** avec un babyfoot, un jeu de palets, des jeux de société, des magazines, etc.
- **des clubs**. Exemples de clubs proposés les années passées :
 - club échecs
 - club manga
 - club jeux de société
 - club jardinage

Pour connaître le jour d'ouverture de chaque club, consulte la liste 2025-2026 qui sera affichée dans les couloirs à partir du mois de septembre. *Tu peux aussi ouvrir ton propre club en cours d'année, si tu trouves un adulte pour le surveiller (professeur ou assistant d'éducation).*

Pour s'inscrire, il suffit de faire remplir le coupon ci-dessous par tes parents, et de joindre ta **cotisation**, le tout dans une enveloppe. Tu peux donner cette enveloppe à ton / ta professeur(e) principal(e), ou frapper à la porte de la salle des professeurs pour qu'un(e) enseignant(e) mette l'enveloppe dans le casier du **FSE**.

La cotisation est de **7 € minimum**. Tu peux donner plus, pour que le **FSE** fasse encore plus de choses !

Avec cet argent, le FSE peut :

- acheter les jeux et le matériel des clubs, payer des professionnels pour encadrer certaines activités,
- organiser des gouters, organiser le bal de fin d'année des élèves de 3^{ème},
- acheter des cadeaux pour les concours organisés par les professeurs,
- donner de l'argent au collège pour les voyages et sorties scolaires (par exemple, **1 500 €** pour le voyage en Auvergne des élèves de 5^{ème}, et **1 500 €** pour le voyage à l'étranger des élèves de 3^{ème}).

Toute l'équipe du FSE te souhaite une bonne année scolaire !

COUPON D'ADHÉSION à remettre dans une enveloppe, signé par les parents et accompagné de la cotisation

ADHÉSION AU FSE

Je, soussigné(e) Mme / M.,

représentant(e) légal(e) de l'élève :

Nom Prénom Classe

souhaite que mon enfant adhère au **FSE du collège Les Champs-Philippe** pour l'année scolaire 2025-2026.

Je joins la cotisation (7 € minimum) :

- en espèces (*nous ne rendons pas la monnaie*)
- par chèque à l'ordre de « FSE du collège Les Champs-Philippe » (*merci d'indiquer le nom et la classe de l'enfant au dos du chèque*)

Date :

Signature

.....



**INTERNAT 2025-2026
AUTORISATION de SIGNATURE
des Sorties Pédagogiques**

Je, soussigné, Monsieur – Madame

responsable légal de l'élève interne,

Merci de cocher selon votre choix :

Autorise Mme SALAH, Principale du Collège les Champs Philippe à signer les autorisations de sorties pédagogiques qui ont lieu dans le cadre de la scolarité au collège sur le temps scolaire et sur le temps de l'internat, en cas d'oubli de la part de mon enfant.

N'autorise pas Mme SALAH, Principale du Collège les Champs Philippe à signer les autorisations de sorties pédagogiques qui ont lieu dans le cadre de la scolarité au collège sur le temps scolaire et sur le temps de l'internat, en cas d'oubli de la part de mon enfant.

Par ailleurs, j'ai bien pris connaissance de l'importance d'avoir souscrit à une assurance scolaire dont l'attestation doit être fournie au Collège au plus tard le 1^{ER} Septembre 2025.

Fait, le à

Nom et Prénom

Signature

Collège Les Champs Philippe

40 Avenue de Verdun 1916
92250 LA GARENNE-COLOMBES
TEL : 01.41.19.47.60
Courriel : 0922645a@ac-versailles.fr



INTERNAT 2025-2026 DEMANDE DE SORTIE REGULIERE DE L'INTERNAT

Je, soussigné, Monsieur – Madame,

responsable légal de l'élève interne,

atteste que mon enfant participe à une activité régulière qui nécessite sa sortie du Collège :

- au Collège Les Champs Philippe :

- Jour :

- Horaire de départ :

- Horaire de retour :

- Moyen de transport :

- afin de se rendre auprès de :

Motif :

Nom de l'organisme :

Adresse :

.....

Nom de la personne de l'organisme à contacter :

Numéro de téléphone :

Vous devez joindre un justificatif de cette activité délivrée par l'organisme et le remettre avec ce document complété à Mme BIARDEAU, C.P.E.

Les activités doivent être compatibles avec l'organisation de l'internat, elles peuvent avoir lieu deux fois par semaine maximum, en dehors du temps de cours et l'élève devra être revenu au plus tard à 19h25 pour le repas.

N.B. : En cas d'activité le mercredi après-midi, les sorties culturelles de l'internat sont obligatoires.

L'élève se déplace à ma demande et sous ma responsabilité

Date :

Signature du responsable légal :



INTERNAT 2025-2026 : temps individuel de prière

- Article L. 141-2 du Code de l'éducation

L'article L. 141-2 du Code de l'éducation rappelle que l'État prend toutes les dispositions utiles pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse.

Dans la mesure où les élèves en internat ne peuvent pas quitter librement l'établissement en semaine pour pratiquer leur culte, le Collège doit prendre en compte cette circonstance en leur laissant la possibilité de prier individuellement, par exemple dans leur chambre.

Pour autant, l'exercice de cette liberté ne doit pas permettre des pratiques religieuses qui, par leur nature, par les conditions dans lesquelles elles seraient effectuées individuellement ou collectivement ou par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, porteraient atteinte à la dignité ou à la liberté de l'élève ou d'autres membres de la communauté éducative, compromettraient leur santé ou leur sécurité, perturberaient le déroulement des activités d'enseignement et le rôle éducatif des enseignants, enfin troubleraient l'ordre dans l'établissement.

Je, soussigné, Monsieur – Madame
responsable légal de l'élève interne,

Merci de cocher selon votre choix :

Sollicite la mise en place d'un temps de prière individuel pour mon enfant, celui-ci devra être compatible avec l'organisation du service de l'internat

Ne sollicite pas la mise en place d'un temps de prière individuel pour mon enfant

Fait, le à

Nom et Prénom

Signature

Partie complétée par la C.P.E. : Modalités de mise en œuvre en cas de demande

	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
Horaires :					
Lieu :					

Date :

Signature :

Collège Les Champs Philippe
40 Avenue de Verdun 1916
92250 LA GARENNE-COLOMBES
TEL : 01.41.19.47.60
Courriel : 0922645a@ac-versailles.fr



INTERNAT : Téléphone portable

L'utilisation du téléphone portable peut nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration nécessaire aux activités d'enseignement. Son usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements. Les téléphones mobiles peuvent susciter la convoitise, le racket, le vol entre camarades.

En outre, leur utilisation dans l'enceinte des établissements diminue la qualité de la vie collective pourtant indispensable à l'épanouissement des élèves. Enfin, les téléphones portables sont parfois des vecteurs de cyberharcèlement et facilitent l'accès aux images violentes, notamment pornographiques, pour les jeunes, au moyen d'Internet.

Pour toutes ces raisons, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges.

L'interdiction porte sur l'utilisation des téléphones mobiles et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablette ou montre connectée, par exemple) dans l'enceinte des écoles et des collèges.

L'interdiction des téléphones mobiles dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement est prévue par la loi du 3 août 2018 .

Toutefois, l'élève interne peut faire exception :

Les élèves de l'internat pourront chaque jour avoir un temps où leur téléphone portable leur est remis.

Le téléphone portable est remis par l'élève le Lundi à son arrivée à l'internat.

Chaque jour les A.E.D remettent aux élèves leur téléphone portable sur le temps de permission d'usage, au plus tôt à partir de 20h et au plus tard à 21h15 dans le cas où les règles de vie de l'internat sont respectées.

A l'issue du temps prévu le téléphone portable doit être remis à l'A.E.D. responsable du dortoir qui le place dans le coffre prévu à cet effet.

Le Vendredi matin avant son départ, l'élève récupère son téléphone portable, celui-ci devra rester éteint jusqu'à son départ du collège

L'établissement ne pourra être tenu responsable de l'état du téléphone.

Les réponses en cas de manquement à la règle

Elle peut prendre la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire, heure de retenue, etc.), d'un temps d'utilisation réduit, d'une confiscation de l'appareil désormais autorisée par la loi ou, pour les cas les plus graves, d'une sanction disciplinaire prévue par l'article R. 511-13 du Code de l'éducation.

Je, soussigné(e), Monsieur – Madame

responsable légal de l'élève interne,

Merci de cocher selon votre choix :

Mon enfant dispose d'un téléphone portable

Marque :

Modèle :

Couleur :

Numéro de téléphone :

Mon enfant ne dispose pas de téléphone portable

En cas de besoin, vous pouvez contacter les assistants de l'internat au 01 41 19 47 68 sur son temps d'ouverture ou Mme Biardeau penelope.biardeau@ac-versailles.fr

Fait, le à

Nom et Prénom :

Signature :

INTERNAT

POUR TOUS LES NIVEAUX FOURNITURES COMMUNES, PREVOIR LE RENOUELEMENT DU MATERIEL AU COURS DE L'ANNEE.

Chaque élève doit avoir l'ensemble de son matériel pour la semaine.

Les sacs et valises (qui auront une étiquette avec le nom et prénom de l'élève) pourront être déposés dès le lundi matin dans le local prévu à cet effet dans le hall du collège.

- Les élèves doivent être munis du matériel de cours (voir la liste de fournitures du niveau) chaque semaine et garder dans leur armoire une petite réserve de fournitures (stylos, feuilles, cahiers, etc...).
- Les élèves admis à l'internat doivent être munis d'un minimum d'affaires indispensables à la vie quotidienne et en collectivité :
 - Affaires de toilettes : drap de bain et/ou peignoir ;
 - Produits d'hygiène (attention il n'est pas autorisé d'avoir des aérosols) : gel douche, gel main, shampoing, savon, brosse à dents, dentifrice, protections périodiques, etc... ;
 - Vêtements et chaussures adaptés aux saisons, sous-vêtements, vêtements et baskets de sport, vêtements de nuit propres en quantité suffisante pour la semaine, à savoir 5 jours :
 - Linge de lit pour le lit 90x190 :
 - Drap housse (hauteur matelas 13 cm)
 - Draps et housses de couette (housse 140x200)
 - Taie d'oreiller 60*60
 - Une paire de chaussons pour circuler à l'internat ;
 - 2 cadenas avec deux clés pour chaque (une clé sera remise au service de vie scolaire) pour fermer leur armoire et leur placard.
 - Un réveil à piles

Il est conseillé de se munir d'une valise à roulettes, d'un déodorant à bille, de livres, d'un réveil à piles, et d'une gourde.

Il est demandé de marquer (nom et prénom) tous les objets personnels.

Il est rappelé qu'il est interdit d'apporter de la nourriture, des aérosols (type bombe de laque, de déodorant) et des objets électriques à l'internat (sèche-cheveux, fer à lisser, etc...) en dehors du téléphone portable.

En cas de difficultés financières pour réunir le matériel demandé, nous vous remercions de bien vouloir contacter l'assistante sociale Mme Lévy et le service Intendance.